ABZAC - Gironde Exercice 2022

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 2 008 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 2000 à 3500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	**OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT**	Ratios de structure	Moyenne de la strate
1 799	896	1 001	**TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A**	en % des produits CAF	
1 784	888	968	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
708	353	416	dont : Impôts Locaux	39,71	43,03
296	147	119	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	-	-
212	106	68	Autres impôts et taxes	11,91	6,99
338	168	149	Dotation globale de fonctionnement	18,92	15,44
45	23	87	Autres dotations et participations	2,55	9,02
0	0	2	dont : FCTVA	0,00	0,25
151	75	75	Produits des services et du domaine	8,45	7,73
1 305	650	828	**TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B**	en % des charges CAF	
1 281	638	776	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
678	338	399	dont : Charges de personnel	52,94	51,43
421	210	251	Achats et charges externes	32,88	32,27
27	13	16	Charges financières	2,08	2,00
26	13	29	Contingents	2,01	3,78
19	9	36	Subventions versées	1,46	4,70
494	246	173	**RESULTAT COMPTABLE = A - B = R**		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
793	395	456	**TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C**	en % des ressources	
0	0	83	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	18,15
129	64	86	Subventions reçues	16,21	18,76
14	7	20	Taxe d'aménagement	1,75	4,36
98	49	41	FCTVA	12,33	9,09
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
1 009	503	439	**TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D**	en % des emplois	
886	441	344	dont : Dépenses d'équipement	87,80	78,17
123	61	72	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	12,20	16,35
0	0	1	Charges à répartir	0,00	0,14
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,01
217	108	-17	**Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C**		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
217	108	-16	**= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E**		

Source DGFIP

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 2 008 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 2000 à 3500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

277	138	190	**Résultat d'ensemble = R - E**		
			AUTOFINANCEMENT	en % des produits CAF	
512	255	200	Excédent brut de fonctionnement	28,73	20,66
502	250	191	Capacité d'autofinancement = CAF	28,17	19,77
379	189	119	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	21,26	12,34
			ENDETTEMENT	en % des produits CAF	
793	395	669	Encours total de la dette au 31 décembre N	44,48	69,09
793	395	656	Encours des dettes bancaires et assimilées	44,48	84,53
793	395	656	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	44,48	67,82
150	75	86	Annuité de la dette	8,40	8,93
1 070	533	500	**FONDS DE ROULEMENT**		

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 2 008 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 2000 à 3500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
133	66	186	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	-	-	-
1 414	704	1 150	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
38	19	36	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0

Les taux et les produits de la fiscalité directe locale

Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)
19	10	26	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	14,40	13,76
631	314	419	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant application du coefficient correcteur)	44,65	36,41
37	18	-47	Effet du coefficient correcteur : Communes sous-compensées (+) / Communes surcompensées (-)	-	-
667	332	372	Taxe foncière sur les propriétés bâties (après application du coefficient correcteur)	-	-
22	11	32	Allocation compensatrice de foncier bâti - réduction 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-
21	11	18	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,05	49,03
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00
0	0	0	Allocation compensatrice de cotisation foncière des entreprises - réduction de 50% valeur locative des établissements industriels (méthode comptable)	-	-

Les produits des impôts de répartition et la fraction de TVA

Produits des impôts de répartition			Taxe		
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-
Fraction de TVA			Taxe		
0	0	0	Fraction de TVA (uniquement pour la Ville de Paris)	-	-